



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chablais: coopération régionale renforcée entre Vaud et Valais

Les Conseils d'Etat vaudois et valaisan ont présenté, vendredi au Château de St-Maurice, la Convention intercantonale sur la coopération entre les 29 communes du Chablais. Ce document, récemment signé par les deux gouvernements, donne une assise juridique à la collaboration instituée de longue date de part et d'autre du Rhône entre Vaud et le Valais, concrétisée par une première convention passée en 1977.

Jacqueline Maurer Mayor, présidente du Conseil d'Etat vaudois, a relevé l'évidence de la nécessité d'une collaboration étroite entre les régions à un moment où l'Europe s'allie. Jean-Jacques Rey-Bellet, président du Conseil d'Etat valaisan, a rappelé que les gouvernements des deux cantons se réunissent régulièrement pour coordonner leurs politiques sur le territoire chablaisien.

La convention prévoit que les frais d'étude pour l'élaboration, la révision et la mise en application des programmes de développement LIM seront répartis entre les communes proportionnellement au nombre de leurs habitants. Le Canton, qui approuve le programme de développement dans la mesure où il est concerné, détermine si et dans quelle mesure il entend participer aux frais supportés par les communes.

S'agissant des structures régionales du Chablais, elles sont au nombre de deux. Du côté valaisan (14 communes), il s'agit de l'Association régionale Monthey - St-Maurice (ARMS), et, pour le Chablais vaudois (15 communes), de l'Association régionale pour le développement du district d'Aigle (ARDA). L'Organisme intercantonal de développement du Chablais (OIDC), sis à Monthey, coiffe les deux associations. En vertu de la nouvelle convention, il est devenu une association de droit privé constitué par les 29 communes du Chablais valaisan et vaudois.

La tâche primordiale de l'OIDC est de mettre en application le programme de développement régional adopté en 1981 et révisé en 1995 sous le nom de Plan DELTA.

Depuis 1981 jusqu'à la fin décembre dernier, la collaboration chablaisienne s'est traduite par la réalisation de 209 projets, subventionnés par des prêts à raison de quelque 55,5 millions de francs par les deux cantons et de 87,5 millions par la Confédération. Durant cette période, ces projets ont induit des investissements pour un total de 585 millions de francs.

Parmi les projets en cours, il faut relever la mise en place d'itinéraires cyclables, les arrêts CFF et la stratégie de transports publics, le Centre mondial du cyclisme, le Centre de formation OMS, le Centre national de glace, la création d'un hôpital sur site unique ou la mise en place d'un pôle de développement économique.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 mars 2000

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

François de Coulon, Service de l'économie et du tourisme, 021/ 316 60 13